

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – BERHAULT David – BIEN Sophie – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Pierrick – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : AUDRAIN Jean-Paul (pouvoir à Guy CORBEL) – LEFORESTIER Thérèse – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : RÉHEL Jean-Paul.

ORDRE DU JOUR :

- Demande d'approbation du dossier de demande de subvention DETR (État) pour les travaux de rénovation et protection du patrimoine (église 12, 14 et 15<sup>ème</sup> siècle) et de rénovation et réaménagement de la salle des fêtes pour animer le « cœur de bourg ».
- Demande d'approbation du dossier de demande de subvention à la DRAC (État) pour les travaux à l'église.
- Rédaction acte de vente terrain Didier GLOT.
- Proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.
- Programme de travaux de voirie pour 2020.
- Questions et informations diverses.

**OBJET : Demande d'approbation des dossiers de demande de subvention DETR (État) pour les travaux de rénovation et réaménagement de la salle des fêtes pour animer le « cœur de Bourg » et de rénovation et protection du patrimoine (église 12, 14 et 15<sup>ème</sup> siècle)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison des délais très courts (dépôt des dossiers au plus tard le 10 janvier), les dossiers de demande de financement ont été transmis à la Préfecture.

La subvention DETR demandée est de 73 000 € pour la Salle des Fêtes et de 4 800 € pour l'église.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider ces deux dossiers résumés ainsi :

- 3) Les travaux de la salle des fêtes concernent la construction d'un espace cuisine et de rangement avec acquisition du terrain attenant, la création de parkings, la réfection du bardage et son isolation, l'aménagement d'un accès PMR, ...

Estimation des travaux : 241 049.45 € HT.

Plan de financement :

o Subvention accessibilité PMR :	3 900.00 €
o Subvention DETR :	73 000.00 €
o Emprunt :	100 000.00 €
o Autofinancement :	<u>64 149.45 €</u>
TOTAL	241 049.45 €

- 4) Les travaux de l'église concernent la réparation des vitraux et la pose de grillages de protection en cuivre ainsi que la réfection d'un pilier (rejointoiement + variante pour la reprise des fondations et de l'assise).

Estimation des travaux : 15 786.55 € HT

Plan de financement :

○ Subvention DETR :	4 800.00 €
○ Subvention DRAC :	5 000.00 €
○ Autofinancement :	<u>5 986.55 €</u>
TOTAL	15 786.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les 2 projets de demande de subvention au titre de la DETR, ainsi que leurs estimations et plans de financement tels que présentés ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à déposer ces 2 dossiers auprès de la Préfecture.

**OBJET : Approbation du dossier de demande de subvention à la DRAC (État) pour les travaux à l'église**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention peut être demandée à la DRAC (État) au titre des travaux sur bâtiment historique pour la réparation des vitraux et la pose de grillages de protection en cuivre ainsi que la réfection d'un pilier (rejointoiement + variante pour la reprise des fondations et de l'assise).

Pour mémoire, l'église de TRÉMEUR, datant des 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècle, n'est pas classée mais inscrite à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques (19 mars 1926).

Les travaux sont estimés à 15 786.55 € HT.

Le montant de subvention pouvant être sollicité auprès de la DRAC est de 5 000.00 €.

Le plan de financement est proposé comme suit :

○ Subvention DETR :	4 800.00 €
○ Subvention DRAC :	5 000.00 €
○ Autofinancement :	<u>5 986.55 €</u>
TOTAL	15 786.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le projet de demande de subvention ainsi que son estimation et son plan de financement tels que présentés ci-dessus et AUTORISE le Maire à déposer le dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) au titre des travaux sur monument historique (église paroissiale).

**OBJET : Achat terrain Didier et Nadine GLOT – Insertion d'une condition particulière dans l'acte notarié**

Pour mémoire, le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 décembre 2019, avait confirmé l'acquisition d'une bande de terrain de 100 m<sup>2</sup> issue de la parcelle ZO 140 appartenant à Nadine et Didier GLOT au prix de 4 € le mètre carré et de proposer aux vendeurs la prise en charge par la commune de la réfection du talus existant, ce terrain étant classé en zone U (constructible de suite) au PLU communal.

Le notaire de CAULNES, désigné dans cette même séance, a transmis en mairie la proposition d'acte, les vendeurs souhaitant que cette condition particulière soit portée dans l'acte, tel qu'indiqué ci-après :

La commune s'engage :

- A abattre les cinq acacias, un peuplier et un chêne le long de la rue des Fontaines, en bordure du terrain de M. et Mme GLOT.
- A abattre 5 chênes le long de la rue du Stade, en bordure du terrain de M. et Mme GLOT.
- A débiter les arbres abattus énoncés ci-dessus, en morceaux d'environ 50 cm et à les transporter au village du Vau Rusé, chez Madame Andrée GLOT, mère de Monsieur Didier GLOT.

La commune de TRÉMEUR aura à sa seule charge les frais et la réalisation de cette condition particulière, laquelle devra intervenir au plus tard le jour de la réitération authentique des présentes. La commune s'engage à construire, dans un délai de deux ans, un muret en limite nord de la parcelle acquise, d'une hauteur permettant à M. et Mme GLOT de continuer à avoir une visibilité suffisante lors de leur sortie de propriété avec leur véhicule (sortie se trouvant au Nord de la parcelle vendue et débouchant sur la rue du Stade).

La commune s'engage à édifier le muret avec une finition esthétique satisfaisante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE que la condition particulière ci-dessus détaillée soit portée à l'acte à intervenir entre M. et Mme GLOT Didier et Nadine et la commune de TRÉMEUR.

### **OBJET : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg**

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée la proposition d'avenant transmise par les cabinets INFRACONCEPT ET ATELIER DÉCOUVERTE dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Il rappelle tout d'abord les principales données de ce marché :

- Coût d'objectif global estimé à 434 600 €
- Taux de rémunération de 4 %.

Répartition du coût de l'étude initiale de 17 384 € :

- 12 516.48 € pour INFRACONCEPT
- 4 867.52 € pour ATELIER DECOUVERTE

A la suite des décisions communales de travaux et des résultats des appels d'offres (montant des travaux : 720 250.90 € HT), le forfait définitif proposé est de 28 810.04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec les cabinets INFRACONCEPT ET ATELIER DÉCOUVERTE dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

### **OBJET : Questions et informations diverses**

- Renonciation au droit de préemption urbain :

Au nom du Conseil, M. le Maire a déclaré que la commune n'exercerait pas son droit de préemption pour les ventes suivantes :

- o Vente de la maison de M. CARRÉ Fabien et Mme ADAM Stéphanie au 8 rue de la Rouelle.
- o Vente de la maison de M. LARVOL Bruno au 11 lotissement des Villes Guimont.
- Présentation par Guy CORBEL des grandes lignes du programme de travaux de voirie pour 2020 :
  - o Voie communale n° 1 du pont de la 4 voies au Pont Besnard.
  - o Chemins ruraux, particulièrement celui des Dineux d'en Haut (massacré par temps de pluie).
- Le point sur les travaux du Trem'Neizh Café et la rue des Fontaines :
  - o TNC par Yohann FOURNIER : fin des travaux de maçonnerie ; début de la charpente et couverture semaine 5.

- Rue des Fontaines par Stéphane PERRAULT : un point est fait sur l'emplacement des chicanes – revoir pour les entrées de terrains GUITTON/MOREL et LE COQ.
  - Stéphane demande que des casques soient prévus pour les membres des commissions lors des réunions de chantiers.
- Rencontre EPF, CAUE et ABF par le Maire : 28 janvier à 14h30.  
Chaque élu est invité à y participer.
  - Vœux du personnel communal le 29 janvier à 11h00 par Franck : les membres de la commission du personnel communal y sont conviés.
  - Vœux nouveaux habitants et nouveaux parents le 7 février à 18 heures : présence d'élus et de représentants de toutes les associations trémeuroises.
  - Stéphane PERRAULT demande une information sur les capacités financières de la commune. Cette demande sera transférée à Mme BLÉVIN, trésorière.
  - Il est précisé que l'association « les Agités de la Rosette » devra présenter une demande écrite de subvention pour la participation au Carnaval de BROONS.  
Les copies couleur pourront également être faites à la mairie.
  - Permanences du Maire et des Adjoints :
    - 1<sup>er</sup> février      Thérèse LEFORESTIER
    - 8 février        Stéphane PERRAULT
    - 15 février      Francis DAULT
    - 22 février      Guy CORBEL
    - 29 février      Thérèse LEFORESTIER
  - Prochaines séances conseil municipal :
    - Lundi 17 février : Comptes administratifs
    - Vendredi 6 mars : Budgets primitifs à 18 h 00 (puis repas habituel).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.